

Annexe n° 1 : Fiche descriptive d'occupation du domaine public

1. Caractéristiques essentielles du bien mis à disposition

Le bénéficiaire sera autorisé à occuper une partie du bâtiment de la Halle à Marée, faisant l'objet d'un projet d'aménagement. Les trois lots se décomposent comme suit :

- Un box de 8 m² + 10 m² de terre-plein

2. Conditions économiques financières de l'occupation

Redevance annuelle exigible au 1^{er} janvier de l'année, application de la grille tarifaire votée chaque année par la Région Bretagne. Redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable.

3. Principales caractéristiques du contrat d'occupation sur le domaine public portuaire

- a. Application du régime du code général de la propriété des personnes publiques (L. 2122-1 et suivants)
- b. Une autorisation d'occupation domaniale non constitutive de droits réels
- c. Une durée de 2 ans, pouvant être prolongée d'1 an, résiliable pour motif d'intérêt général.
- d. Une redevance actualisée selon les tarifs publics de la Région Bretagne qui seront adoptés pour le 1^{er} janvier 2025 + une part variable annuelle égale à 2% du chiffre d'affaires net annuel.

